

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil municipal du 4 février 2019

Introduction

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice obligatoire avant l'adoption du Budget Primitif, depuis la loi de février 1992. Modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, il fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Ce rapport a pour objet :

- de se pencher sur les réalisations de l'année passée, en l'occurrence 2018,
- de faire le point sur les orientations nationales et locales,
- enfin, de décliner un cadrage des propositions de l'année qui débute, et les orientations notamment budgétaires de l'équipe municipale pour 2019.

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

- P. 2 à 8 : **Présentation des résultats provisoires de 2018**
- P. 9 à 12 : **Le contexte National et Local**
- P. 12 à 17 : **Les orientations de la Ville de Saint-Max pour 2019**
- P. 18 à 21 : **Tableaux financiers**

I. Présentation des résultats provisoires de 2018

L'année 2018 a été marquée par l'absence d'emprunt, comme la municipalité s'y était engagée, mais aussi et surtout par le maintien des taux d'imposition au même niveau que les années précédentes, ceci depuis 1983.

La Ville de Saint-Max est la seule de l'agglomération Nancéienne à ne pas avoir augmenté les taux des impôts depuis aussi longtemps.

L'année 2018 a été celle du maintien de « 3 labels » (label-le Ville de Saint-Max !) avec les 3 fleurs, la 1^{ère} libellule pour la mise en avant du « Zéro Phyto » et le 1^{er} laurier d'une ville active et sportive, puis l'obtention de 2 nouveaux labels : la Ville prudente, avec 2 cœurs, récompensant les actions de sécurité, et « Ma ville a du cœur » avec 3 cœurs qui mettent en valeur l'action santé avec l'action des « Sauveteurs Volontaires de Proximité » !

C'est probablement la valorisation du travail et des efforts fournis par les Services Municipaux et les Bénévoles, sous l'impulsion des Elus, ceci malgré des dotations d'Etat en diminution et des moyens financiers contraints.

1) Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 866 264,36 €, en diminution de 3,19% par rapport au CA 2017 (6 059 379,40 €).

. Les frais de personnel : 3 507 039,64 €, soit -1,57 % par rapport au CA 2017 (3 563 136,69 €)

Ce montant est en diminution, compte tenu notamment des efforts de gestion sur le remplacement des agents en congé de maladie, et du redéploiement des postes de certains départs en retraite ou mutations.

Ces efforts au quotidien, tout à l'honneur des fonctionnaires, sont la conséquence directe de la diminution des dotations de l'Etat de ces dernières années.

Les emplois aidés par l'Etat représentent une dépense de 74 347,15 €. Ce dispositif de soutien disparaîtra en 2019 d'après Pôle Emploi, en ce qui concerne les agents employés actuellement par la Commune.

Il convient de noter que le ratio obligatoire « frais de personnel rapporté aux dépenses de fonctionnement » augmente mécaniquement en 2018, compte tenu de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement. De ce fait, la part des dépenses de personnel est forcément plus importante.

CA 2018 : 59,78 % (3 507 039,64 € de frais de personnel rapportés à 5 866 264,36 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2017 : 58,80 % (3 563 136,69 € de frais de personnel rapportés à 6 059 379,40 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2016 : 61,63 % (3 498 477,65 € de frais de personnel rapportés à 5 676 584,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2015 : 61,81 % (3 480 243,11 € de frais de personnel rapportés à 5 630 341,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2014 : 60,52 % (3 534 564,91 € de frais de personnel rapportés à 5 840 599,17 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2013 : 57,79 % (3 542 936,57 € de frais de personnel rapportés à 6 130 897,75 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2009 : 59,18 % (3 558 712 € de frais de personnel rapportés à 6 013 867,00 € de dépenses réelles de fonctionnement)

. Les intérêts de la dette : 110 358,44 € -en diminution de 10,26 % par rapport au CA 2017 (122 971,63 € en 2017).

Ils ne représentent que 1,90 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire tout comme pour les frais de personnel.

Grâce aux taux variables qui sont restés très faibles (le taux de l'€uribor 3 mois par exemple est actuellement négatif, à moins 0,307% depuis plusieurs mois, et en négatif depuis 2016), les intérêts de la dette sont en constante diminution.

Le **taux moyen** actuel de notre dette avoisine les **2,50 %**.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) est de 5 332 874,92 € au 31 décembre 2018.

- la capacité de désendettement a diminué pour être ramenée à 6 années en résultat du CA prévisionnel 2018 ;

L'encours de dette par habitant a diminué, pour arriver à 536 € au 31 Décembre 2018, contre 585 € en 2017 et 632 en 2016, 682 en 2015, 723 € en 2014 et 749 € en 2013. La Ville se désendette puisqu'elle n'a pas emprunté depuis 5 ans (2014).

A noter que la moyenne de la strate nationale (villes de même taille et en intercommunalité à l'identique) en 2017 est de 849 € par habitant pour l'encours de dette. La Ville est donc bien placée en la matière.

L'annuité de la dette par habitant est de 57 € en 2018, alors qu'elle était de 58 € en 2017, 59 en 2016, 62 € en 2015 et de 65 € en 2014.

La moyenne de la strate (villes comparables à Saint-Max, en intercommunalité) en 2017 pour l'annuité de dette par habitant est de 119 €, soit le double.

En 2018, les charges financières (intérêts de la dette) pour Saint-Max sont de 10 € / habitant, alors que la moyenne de la strate est de 56 € / habitant en 2017.

Ces ratios confortent le fait qu'en matière d'encours et de remboursement de la dette, la Ville de Saint-Max est en dessous de la moyenne des Collectivités de même strate, et que par ailleurs elle poursuit une politique active de désendettement.

. Les participations et subventions : 554 985,88 € soit -6,51 % par rapport à 2017 (593 640,63)

Elles sont en diminution compte tenu de plusieurs facteurs :

- Diminution de la participation aux frais de fonctionnement du SIVU (84 250 € au lieu de 87 750 €)
- Pour la part crèche, celle-ci augmente pour Confettis, reste à l'identique pour Frimousse, Ribambelle, ainsi que Maxou et ses Doudous. Ce sont 4 crèches que la municipalité met à disposition des habitants de Saint-Max (311 347 € contre 295 596,39 € en 2017)
- La principale baisse provient de l'Amicale du Personnel Communal et des Retraités de Saint-Max, qui était en excédent budgétaire et n'a donc pas fait de demande de subvention en 2018. Il restait un solde 2017 de 5 000 € à régler.

. Les dépenses de gestion : 1 693 880,40 € contre 1 779 630,45 € en 2017 (- 4,82 %)

Des économies ont été réalisées tout au long de l'année, qui ont permis de diminuer les postes de prestations de service, l'entretien et les réparations, les frais de maintenance, les frais d'affranchissement et de téléphone,

A noter l'augmentation des prestations de nettoyage afin de pallier au remplacement du personnel indisponible.

L'assurance statutaire pour les absences du personnel a été contractée sur la maladie, en plus des accidents de travail, ce qui a eu pour effet d'augmenter la cotisation mais également de permettre d'avoir des recettes qui facilitent le remplacement des agents en arrêt de travail.

En effet, une étude organisationnelle a été faite sur l'ensemble du personnel lors de cette année 2018, afin de préconiser la mise en œuvre de mesures correctives et une meilleure organisation entre Services Municipaux. Le soutien entre Pôles a permis de répondre aux demandes et à l'attente des administrés dans tous les domaines, et des économies ont été réalisées tout au long de l'année en surplus.

2) Les recettes de fonctionnement : 6 754 895,72 €, en diminution de 5,32 % par rapport à 2017 (7 134 153,88 €)

Ce montant est en baisse, compte tenu de différents facteurs :

- Pas de hausse de la fiscalité directe
- Nouvelle baisse des dotations de l'Etat malgré les annonces gouvernementales (- 1,42 %)
- Forte chute des droits de mutation (- 24,51 %) (nombre et montant des ventes en baisse)
- Moins de cessions qu'en 2017
- Des recettes exceptionnelles en 2017 n'ayant pas vocation à être reconduites (loyers Kennedy,...)

. La fiscalité directe : 3 373 052 €, en hausse de 1,05 % par rapport à 2017 (3 338 119 €)

Cette légère augmentation est uniquement due à l'évolution physique des bases des 3 taxes locales, habitation, foncier et foncier non bâti, mais elle ne correspond pas à la totalité de la prévision d'évolution de 1,24 %. Cela nécessitera probablement une étude plus fine de la structure des évolutions des bases et des logements de la Ville.

La compensation sur la taxe d'habitation a enregistré une petite hausse de 9 000 €, tout comme le reversement de fiscalité du Grand Nancy.

La compensation concernant les exonérations sur l'ex-taxe professionnelle a été supprimée par la loi de finances.

. Les dotations de l'Etat : 1 231 974 € , en diminution de 1,42 % par rapport à 2017 (1 249 748 €) soit une perte de 965 892 € depuis 2012.

Par rapport à 2008, lorsque la Ville percevait les dotations de l'Etat à hauteur de 2 371 952 €, c'est une diminution sans précédent de 1 139 978 €, et la perte cumulée est quasiment doublée.

Cette diminution historique qui ne s'était jamais vue, a provoqué une baisse de recettes sans modification des contraintes de charges en contrepartie, ce qui a pénalisé la Ville dans son fonctionnement au quotidien, comme d'autres Collectivités d'ailleurs. Avec moins, il faut faire toujours plus. Cette équation est difficile à gérer pour les Maires.

Le versement de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 116 282 € en 2018 a atténué la perte de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale). Les critères étant souvent modifiés, le passage au dessus des 10 000 habitants ne donne plus la certitude de toucher à nouveau la DSUCS, et de plus obère le fait de bénéficier de la DSR.

. Les recettes de fiscalité indirecte : 304 822,31 €, en baisse de - 24,51 % par rapport à 2017 (403 775,43 €).

De manière inattendue, ces recettes ont fortement diminué. Une étude plus poussée a été menée à cet effet et a décelé les causes : moins de ventes de logement, et montant des ventes moins élevé.

. Les recettes de cessions : 749 915,55 € contre 825 000 € en 2017.

Il s'agit de la vente de la maison des associations rue Kennedy à l'entreprise Bouygues immobilier. La deuxième partie de la vente et le remboursement à l'identique à EPFL du terrain attenant sera constaté sur l'exercice 2019 pour des raisons comptables, à la demande du Trésor Public.

. Les recettes de gestion : 1 095 131,86 € , en baisse de 16,88 % par rapport à 2017 (1 317 511,45 €)

La diminution de ce poste est dû principalement à la perception de recettes exceptionnelles en 2017 qui n'ont pas été reconduites en 2018. Néanmoins, des efforts de gestion ont été faits tout au long de l'année afin de réceptionner des subventions, du sponsoring, etc... Par ailleurs, le portage de repas pour les Seniors n'est plus assuré par la Commune, mais un partenariat a été établi avec les prestataires qui assurent ce service auprès des personnes âgées qui le souhaitent, afin de suivre toujours les Aînés dans leurs besoins.

3) Les dépenses d'investissement : 939 786,75 € soit -22,84 % par rapport à 2017 (1 218 021,21 €)

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la fiscalité, et donc par là même de la raréfaction de l'autofinancement, la municipalité se voit toujours contrainte d'être prudente sur le choix des travaux d'investissement.

. Le capital de la dette : 455 441,91 € soit + 0,24 % par rapport à 2017 (454 362,22 €)

Le remboursement du capital de la dette reste à l'identique ; la prévision d'extinction de dette montre une évolution en 2021 avec une baisse jusqu'à 443 435 €, puis une diminution de façon plus importante les années suivantes.

Le tableau montre également une extinction totale de la dette sur 19 ans, avec une baisse de la moitié du montant actuel de remboursement de capital d'ici 10 ans.

Une nouvelle étude sera réalisée pour regarder la faisabilité de nouveaux réaménagements de dette dans la mesure du possible.

. Les travaux et équipements : 480 454,84 €, en augmentation de 36,73% par rapport à 2017 (351 396,52€)

Les principaux travaux et équipements réalisés sont les suivants :

- acquisition d'une structure de jeu à la maternelle Clémenceau
- pose de vidéophones dans les écoles
- acquisition de Tableaux Blancs Interactifs dans les écoles
- mobilier dans les écoles
- rénovation du mur extérieur du cimetière Saint-Médard
- sol coulé dans le parc de jeux de l'Hôtel de Ville
- fermeture du parc de jeux du Château, Centre Culturel dans le cadre de la sécurité
- arrosage automatique au stade Mainvaux
- restauration des pierres de taille de l'entrée de l'Eglise Saint-Livier
- mobilier et équipement pour la crèche Maxou et ses Doudous
- acquisition d'un container près du gymnase Henri Cochet pour entreposer le ring de boxe
- travaux de toiture au dessus des vestiaires du Centre Sportif Henri Cochet
- création d'un parcours d'illuminations de Noël
- acquisition d'un broyeur multi végétaux
- acquisition de caméras de vidéo-protection
- équipement police municipale
- acquisition d'un terrain rue Charcot
- acquisition d'un terrain rue des Brigeottes

4) Les recettes d'investissement : 95 812,08 €, soit - 40,58 % par rapport à 2017 (161 240,62 €)

Les travaux étant en diminution, les subventions et le FCTVA sont en baisse.

. Les subventions et participations : 40 465 €, en diminution de 55,88 % par rapport à 2017 (91 719 €)

Il s'agit des subventions DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant :

- les jeux et sols coulés dans les écoles et les parcs d'enfants,
- la toiture de l'espace Victor Hugo,
- la toiture du Centre Sportif Henri Cochet

ainsi que d'une subvention pour l'acquisition d'un broyeur.

. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 54 697,08 € contre 68 440,88 € en 2017, montant en diminution et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2017 (reversement du FCTVA en année N+1 suite à l'inscription de Saint-Max dans le dispositif « plan de soutien à l'économie » mis en œuvre en 2009).

Cette recette est logiquement en diminution de 20,08 % .

. L'emprunt en 2018 : 0 €, tout comme en 2014, 2015, 2016 et 2017.

L'engagement avait été pris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018 tout comme en 2014, 2015, 2016 et 2017, il a été donc tenu. L'absence d'emprunt permet de diminuer l'annuité et l'encours du remboursement de la dette dès 2021, et de permettre d'envisager de nouveaux financements pour les années suivantes.

En conclusion, cette prévision de Compte Administratif 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 593 592,68 €, ainsi qu'un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 527 855,78 €.

Au final, l'excédent global de clôture à affecter en 2019 devrait être de 65 736,90 €, en augmentation par rapport à 2017, compte tenu des efforts de gestion des dossiers.

Les chiffres de l'épargne:

	CA 2017 en €	BP 2018 en €	prév.CA 2018 en €
Epargne de gestion (RRF – DRF hors intérêts de la dette)	1 197 746,11	590 867,16	998 989,80
Epargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette)	1 074 774,48	479 400,16	888 631,36
Epargne nette (épargne brute – capital de la dette)	620 412,26	24 357,16	433 189,45
Autofinancement (épargne nette + FCTVA)	688 853,14	78 807,16	487 886,53

Les chiffres prévisionnels de l'épargne dégagée au CA 2018 sont donc supérieurs aux prévisions du BP 2018.

Une inscription de reports de crédits 2018 en dépenses (travaux) et en recettes (subventions) devrait être faite sur 2019 pour 15 701 €.

II Le contexte National et Local

A) Contexte National

L'année 2019 devrait voir la suite de **la réforme fiscale de la taxe d'habitation**, avec le mécanisme de dégrèvement sur 3 années :

- pour mémoire 30 % en 2018
- 65 % en 2019 (7,5 milliards d'€)
- 100 % en 2020

sur 80 % des contribuables remplissant certaines conditions : revenu fiscal égal ou supérieur à 27 000 €, ce qui correspond à un revenu réel annuel de 30 000 € environ. Ce plafond est de 43 000 € pour un couple, augmenté de 6 000 € par demi-part supplémentaire.

L'Association des Maires s'est insurgée contre cette réforme, ainsi qu'une grande majorité des Maires, au motif que cette réforme supprime le lien fiscal avec 80 % des administrés-usagers.

Elle a finalement été validée par le Conseil Constitutionnel, qui se laissera le soin de « réexaminer la question en fonction notamment de la façon dont sera traitée la situation des contribuables restant assujettis à la taxe dans le cadre d'une réforme annoncée de la fiscalité locale »

Les principales modifications pour 2019 et concernant les Collectivités Locales ne sont pas nombreuses, les plus importantes sont les suivantes :

- Stabilité globale (et non individuelle !) des concours d'Etat aux Collectivités Locales, avec quelques craintes sur les ajustements
- Réforme de la dotation d'intercommunalité
- Garanties de sortie du dispositif de la Dotation de Solidarité Rurale
- Aménagements de la DETR et de la DSIL, élargissant les conditions d'attribution de ces dispositifs
- Report de l'automatisation du FCTVA en 2020
- Relèvement du plafond du FPIC
- Transformation en exonération du dégrèvement de taxe d'habitation dont bénéficient certains contribuables, notamment les veufs et veuves, ce qui induit une compensation qui n'est pas intégrale pour les collectivités (article technique nécessitant des explications en cours d'année)
- Aménagement des méthodes d'évaluation des locaux industriels (concerne la TFPB)
- La majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe, depuis 2 ans, est égale à l'indice annuel des prix à la consommation harmonisé au sens européen (IPCH) de novembre N-1. Elle s'élèvera à 2,2% en 2019.
- Expérimentation du CFU, document qui unifie le Compte Administratif (ordonnateur) et la Compte de Gestion (Comptable).

B) Contexte local

1) L'effet « recensement » pour Saint-Max impacte les dotations et compensations perçues et venant de l'Etat.

> les chiffres du recensement pour la population totale au 1^{er} janvier 2019, millésime 2016, ont atteint les 10 000 habitants en population totale

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale	11 038	10 439	10 213	10 038	9 948	10 070	9 836	9 785	9 880	9 892	9 949	10 005
Population à part	99	180	163	145	144	140	129	143	161	121	127	133
Population municipale	10 939	10 259	10 050	9 893	9 804	9 930	9 707	9 642	9 719	9 771	9 822	9 872
Logements TH	5 023	4 946	4 949	4 873	4 797	4 922	4 853	4 855	5 009	5 023	5 095	5088
Logements sociaux	979	1 026	956	958	1 031	959	957	1 021	1 020	1 019	1 088	1 050
Résidences secondaires	52	52	29	37	40	46	37	42	34	41	34	20

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La population totale et la population DGF (population totale + résidences secondaires) restent les critères d'octroi des dotations, alors que la population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux et des indemnités afférentes.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur 5 chaque année, tandis que dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il est calculé pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridiquement le 1^{er} janvier 2019 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1^{er} janvier 2016.

L'impact de la déconstruction des 2 barres Champlain et Cartier, libérées de leurs occupants dans le cadre du PRU en 2010-2011, du fait du décalage de 3 années (millésime 2011) dont tient compte l'INSEE, a favorisé la diminution d'habitants alors qu'actuellement, Saint-Max est en reconstruction et **que plusieurs programmes de logements ont abouti ou vont aboutir, et notamment :**

- résidence l'Amirauté rue Alexandre 1^{er} : 30 logements achevés en 2010
- résidence Saint-Médard rue Maquis de Ranzey : 46 logements livrés en 2011
- résidence Belvédère rue Paul Blaison : 40 logements terminés en 2013
- résidence Domaine 1854 rue de Mainvaux, avec 60 logements finis en 2014,
- résidence Clos d'Hannoncelle rue de la Haie Lecomte : 15 logements achevés en 2015,
- résidence Les Aussières rue Alexandre 1^{er} avec 68 logements terminés en 2015.
- résidence les Erables et Le Belem rue Alexandre 1^{er} : 51 logements livrés en septembre 2016
- résidence Quinet rue Edgar Quinet : 10 logements livrés en 2017
- résidence Poincaré rue Poincaré : 30 logements achevés en 2018
- résidence Charlotte avenue du Gal Leclerc : 13 logements terminés en 2018
- résidence Carnot avenue Carnot : 18 logements achevés en 2018

Ces programmes ont pu compenser les déconstructions ayant eu lieu en 2011 sur le territoire de Saint-Max pour environ 380 logements, et aller au-delà .

Par ailleurs, les opérations suivantes sont en construction ou sur le point de l'être :

- future résidence rue Alexandre 1^{er} sur les ex-terrains Casino et Foncière logement : 85 logements à venir pour 2020
- terrains rue Kennedy, sur le site de l'ex maison des associations : 85 logements à venir en 2021
- résidence rue Jules Ferry pour les Seniors : 34 logements en 2020.
- allée Jean Martin : environ 12 logements à l'étude
- résidence rue du Groupe Libérateur : environ 22 logements en 2021 au 1^{er} étage de la nouvelle Crèche Les Confettis
- logements avenue Carnot ex station-Service : 30 logements en 2021 au 1^{er} étage du regroupement des locaux de professionnels

Le prochain recensement exhaustif devrait avoir lieu en 2021, l'impact interviendra donc après les prochaines élections municipales de 2020.

2) L'incidence budgétaire de la baisse des dotations et de la fiscalité pour la Ville

L'effet de seuil suite au recensement, les effets de la péréquation verticale (suppression de la DSUCS) et des nouvelles dispositions sur les écrêtements, ainsi que la Contribution au Redressement des Finances Publiques depuis 2013 ont impacté Saint-Max dans l'agglomération, plus que d'autres Communes du Grand Nancy.

C'est une perte de 965 892 € qui a été enregistrée budgétairement depuis 2012, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie municipale et qui rend difficile la vie quotidienne des Services, **car le maintien d'un service de qualité en direction des habitants a néanmoins été privilégié par la municipalité.**

Saint-Max n'a jamais eu beaucoup de taxe professionnelle ; le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole ne devrait pas évoluer, puisqu'elle est liée au passage en Fiscalité Professionnelle Unique depuis 2001, et la seule variable d'ajustement reste la dotation de solidarité Métropolitaine.

Dans ces conditions, sur les années qui arrivent, la Ville doit compter principalement sur la poursuite de la recherche d'économies de gestion, qui a déjà été le maître mot depuis 2009, rendant ainsi cet exercice contraint puisque les marges budgétaires s'amenuisent, ainsi que sur le développement de ses recettes de gestion et sur la vente ponctuelle du patrimoine inutilisé pour essayer de compenser toutes ces diminutions.

Il est important de retrouver un autofinancement significatif, afin de **maintenir l'effort d'investissement** qui a été privilégié depuis 2009 et **surtout de maintenir et de développer des services de qualité en direction des habitants**, et notamment des nouveaux arrivants : écoles, crèches, offre sportive et culturelle, accueil, formalités administratives, etc...

III Les Orientations Budgétaires de la Ville de Saint-Max pour 2019.

1) La prévision sur la section de fonctionnement

Les dépenses :

- **Les frais de personnel** seront contenus tout en préservant le niveau de service à la population, et l'enveloppe réalisée au CA 2018 pourra être reconduite en procédant à des réorganisations au sein des Services Municipaux **(3 507 040 €)**

- **Les intérêts de la dette** sont évalués à **108 240 €**, prévision inférieure au réalisé de 2018. Compte tenu de l'absence d'emprunts en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, ainsi que des taux variables très faibles, ce poste ne représente plus que 1,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les subventions et participations** devraient légèrement **diminuer**, elles comprennent :

- Les participations financières en direction des 4 crèches :
 - Ribambelle en intercommunalité avec Malzéville, dans les locaux de l'Espace Champlain,
 - Confettis en lien avec Dommartemont et Essey les Nancy ; la subvention reste à l'identique
 - Frimousse, Syndicat Intercommunal avec les Villes de Tomblaine et Essey les Nancy, pour lequel l'année 2019 va marquer l'achèvement des travaux de reconstruction de la crèche, sur le terrain acquis à cet effet et situé sur le devant de la crèche actuelle ;
 - enfin la crèche Maxou et ses Doudous, crèche Maxoise gérée par l'ADMR et située dans les locaux de l'espace Enfance et Petite Enfance Pierre et Marie Curie. La convention de gestion vient d'être renouvelée.
- La participation au fonctionnement du SIVU Saint-Michel-Jéricho, en lien avec la ville de Malzéville, pourrait être sensiblement à l'identique du CA 2018, à hauteur d'environ 82 000 €.
- Les subventions aux Associations devraient rester stables

S'agissant de toutes les associations, leur attention a été attirée sur la valeur des concours en nature dont elles bénéficient actuellement, et les services municipaux s'emploient à donner le chiffrage de ces avantages avant les assemblées générales, pour que celui-ci puisse être porté à la connaissance des Conseils d'Administration, afin de mesurer l'effort municipal en la matière, venant s'ajouter à la subvention financière annuelle.

- **Les dépenses de gestion courante** sont prévues en **légère augmentation** :

Les différents Services Municipaux sont sollicités pour un effort budgétaire sur les dépenses envisagées pour 2019, compte tenu des incertitudes à venir, notamment sur la taxe d'habitation, ainsi que sur la pérennité d'autres recettes et variables d'ajustement

La Ville a souhaité s'assurer pour les risques statutaires, concernant les agents en congé de maladie, afin de permettre le remplacement de ceux-ci, ce qui donnera lieu à des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Des économies importantes ont été dégagées sur les nouveaux contrats avec les photocopieurs, compte tenu de la négociation serrée qui s'est tenue en 2017

Un important travail a eu lieu sur le nouveau « kiosque famille », qui a nécessité un investissement informatique mais actuellement, des économies et une facilité de gestion importante, ainsi qu'un service optimisé en direction des familles. En effet, celles-ci peuvent faire leur inscription directement sur internet, joindre leurs documents, et les modifications à intervenir au quotidien s'affichent instantanément sur les téléphones des animateurs au fur et à mesure de l'envoi des informations.

Outre le gain de temps, l'économie de papier, l'optimisation des démarches, ce service au quotidien a permis aux délégations de mutualiser leurs moyens et de produire des économies d'échelle.

Les groupements de commande et mutualisations sur la fourniture de gaz, d'électricité ainsi que sur l'informatique, ou encore les fournitures téléphoniques, permettent également d'économiser des montants financiers non négligeables.

A noter également le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, depuis la rentrée de septembre 2018, pour l'année scolaire 2018-2019, suite à la consultation organisée par la Ville auprès des parents d'élèves, des enfants et des enseignants.

Ce sont environ 70 000 € qui ont été économisés suite à ces nouvelles dispositions. Les bénéfices du Plan Mercredi feront l'objet d'une évaluation en fin d'année scolaire.

Les recettes :

- **Les bases de fiscalité pour 2019** sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle) entre novembre 2017 et novembre 2018, soit au taux de **2,2 %**.

- **les dotations de l'Etat devraient être stabilisées**, l'incidence du chiffre de la population totale qui augmente de 56 habitants pour 2019 sur ces dotations n'est pas connue à ce jour.

L'enveloppe de la **Dotations de Solidarité Rurale (DSR)** devrait rester stable. Il convient d'être attentif aux dispositions concernant les résultats du recensement.

Le **FNP (Fond National de Péréquation)** pourrait rester stable ;

- Le prévisionnel de la **fiscalité indirecte (droits de mutation)** sera en légère augmentation par rapport au réalisé 2018, sous toutes réserves.

- **Les recettes de gestion** seront prévues en augmentation.

2) La prévision sur la section d'investissement

Les dépenses :

- **Le capital de la dette** sera prévu en augmentation par rapport à 2018 (**467 000 €**).
- **Les dépenses de travaux et équipements** devraient être stables par rapport à celles de 2018, incluant notamment:
 - Les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Médard
 - Le réaménagement de l'ancien logement de l'école Jules Ferry en salles périscolaires
 - La mise en valeur de la Chapelle de la Gueule du Loup
 - La réfection du préau de l'école Paul Lévy
 - Les jeux dans les cours des différentes écoles
 - Les travaux de fourniture et pose de faux plafonds dans plusieurs Groupes Scolaires
 - Les travaux de toiture au petit gymnase
 - La poursuite de la réfection du mur du cimetière Saint-Médard
 - Achat complémentaire de caméras de vidéo-protection
 - Réaménagement du sas d'entrée pour le Château, Centre Culturel
 - Etude de faisabilité regroupement Mairie-Hôtel de Ville
 - Acquisition de jeux et sols coulés sur les aires de jeux d'enfants
 - Acquisition d'un désherbeur thermique
 - Complément pour les illuminations de fin d'année
 - Subventions travaux de ravalement de façades et de rénovations de logements dans le cadre du PIG – Projet d'Intérêt Général »
- **Une participation à l'investissement pour la reconstruction de la Crèche Frimousse**
- **Le remboursement à l'EPFL de l'acquisition de réserves foncières (terrains Kennedy), en contrepartie de la vente de ce terrain à Bouygues immobilier**

Les recettes :

- Subventions : environ 146 000 €

- Subvention DETR et FSIL pour les travaux du périscolaire Jules Ferry
- Subvention parlementaire pour les jeux (solde)
- Soldes subventions 2018
- Subvention DETR, FSIL, Fondation Patrimoine, Mécènes, pour l'Eglise Saint-Médard
- Subvention CAF pour le mobilier de la Crèche
- Subvention CAF pour le mobilier des salles périscolaires à l'école Jules Ferry

- Le Fonds de Compensation de TVA prévisionnel sur les dépenses de 2018 s'élèvera à la somme d'environ 78 813 € (dont environ 5 000 € en fonctionnement), permettant à la ville de financer une partie de l'investissement. Le taux de remboursement en vigueur au 1^{er} janvier 2018 n'a pas évolué, il est toujours de 16,404 % sur les dépenses TTC réalisées en investissement (N-1) sur les comptes 21 et 23, ainsi que dorénavant sur les dépenses d'entretien du patrimoine qui sont comptabilisées en fonctionnement.

- Cession :

- Terrain de l'ex station de l'Avenue Carnot
- Finalisation de l'opération de vente des terrains Kennedy, sur la partie qui avait été préemptée par l'EPFL, au profit de Bouygues Immobilier, avec la contrepartie en dépenses d'investissement (remboursement EPFL).

- Un emprunt peu élevé pourrait être mobilisé en 2019, afin de financer les investissements indispensables à effectuer sur le patrimoine municipal.

3) La synthèse des orientations budgétaires de 2019 pour la Ville de Saint-Max

La Municipalité de Saint-Max ne souhaite pas augmenter le taux des impôts locaux en 2019, et ce malgré les incertitudes nationales, et la probabilité d'un budget toujours contraint.

La Ville poursuit son action dans la recherche de recettes complémentaires et d'économies de gestion dans tous les domaines. Même si d'autres pistes ont été évoquées, la Municipalité ne souhaite pas faire peser sur les habitants les incertitudes budgétaires, mais s'efforce de fournir le meilleur Service Public possible au plus juste prix.

En lien avec les Services Municipaux, la Ville de Saint-Max va s'efforcer de trouver des pistes d'économies, de nouvelles recettes, et de poursuivre l'exploitation optimisée des bâtiments municipaux. Les activités et animations municipales seront reconduites pour la plupart, avec des évolutions pour certaines d'entre elles, afin de diminuer l'effort financier de la Ville et de limiter les coûts.

- **Le projet de ligne 1 du Tram, qui pourrait être opérationnel en 2025**, est l'occasion pour la Ville de Saint-Max de solliciter la requalification de la place Barrois, la minéralisation de l'Avenue Carnot, incluant le cheminement du tram en site partagé, et la redéfinition des parkings relais, afin de partager les contraintes de stationnement, d'autant que ce dernier est pour l'instant gratuit sur Saint-Max.

- **l'accent va être mis sur le réaménagement et le regroupement des sites « Hôtel de Ville-Mairie », avec possibilité de restructuration de l'axe « Clémenceau-Carnot-Lorraine » en lien avec la Métropole du Grand Nancy.**

- **le projet de regroupement de locaux destinés principalement à des professions de santé et à des logements à l'étage sur le site de l'ex station service avenue Carnot, à horizon 2021**

- **mise en œuvre de l'opération de relogement de la crèche Les Confettis, avec le bailleur SLH, rue du Groupe Libérateur/Leclerc**

Ces aménagements nécessitent un travail et une réflexion approfondis, à moyen et long terme.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : LES GRANDES LIGNES

04/02/2019	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA 2016	CA 2017	prév CA 2018	prév BP 2019	CA18/CA17
Personnel	3 558 712,00	3 631 458,38	3 353 705,25	3 424 119,70	3 542 936,57	3 534 564,91	3 480 243,11	3 498 477,65	3 563 136,69	3 507 039,64	3 507 039,64	-1,57%
Intérêts de la dette	163 076,00	78 468,64	121 067,36	152 264,58	214 682,56	210 589,43	166 689,41	131 141,19	122 971,63	110 358,44	108 240,00	-10,26%
Frais et intérêts Remb.Anticipé								4 550,02				
Subventions & Participations	495 142,00	491 520,84	607 673,05	521 043,57	662 624,39	515 629,79	559 096,18	611 096,72	593 640,63	554 985,88	550 180,69	-6,51%
Dépenses de gestion inondations/dép.impr/div	1 796 937,00	1 758 919,41	1 934 879,73	1 842 927,24	1 695 619,41	1 579 815,04	1 423 934,46	1 446 934,97	1 779 630,45	1 693 880,40	1 713 880,40	-4,82%
		<i>garantie ciné</i>	<i>40 710,00</i>	<i>72 627,33</i>	<i>15 034,82</i>			<i>dép.impr</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Total Dépenses	6 013 867,00	5 960 367,27	6 058 035,39	6 012 982,42	6 130 897,75	5 840 599,17	5 629 963,16	5 692 200,55	6 059 379,40	5 866 264,36	5 879 340,73	-3,19%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : LES GRANDES LIGNES

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA 2016	CA 2017	prév CA 2018	prév BP 2019	CA18/CA17
Fiscalité directe	2 983 859,00	2 996 689,58	3 058 912,01	3 163 216,00	3 228 062,00	3 210 135,00	3 308 209,00	3 204 950,00	3 338 119,00	3 373 052,00	3 429 584,61	1,05%
Dotation Etat	2 265 390,00	2 217 585,52	2 192 127,00	2 198 331,34	2 017 026,00	1 886 689,00	1 491 608,00	1 334 570,00	1 249 748,00	1 231 974,00	1 231 974,00	-1,42%
Fiscalité indirecte	228 036,00	288 554,99	312 125,62	255 784,29	294 463,06	235 277,95	265 734,16	321 082,16	403 775,43	304 822,31	334 822,31	-24,51%
Cessions	120 500,00	76 000,00	471 400,00	5 200,00	1 100,00	4 280,00	0,00	445 689,99	825 000,00	749 915,55	0,00	-9,10%
Recettes de gestion inondations	1 033 475,00	899 237,72	807 299,78	766 986,08	811 491,49	1 047 817,07	1 051 600,46	1 074 043,94	1 317 511,45	1 095 131,86	1 178 121,70	-16,88%
				<i>180 240,00</i>	<i>384 002,00</i>	<i>170 538,00</i>		<i>59 136,00</i>				
Total Recettes	6 631 260,00	6 478 067,81	6 841 864,41	6 569 757,71	6 736 144,55	6 554 737,02	6 117 151,62	6 439 472,09	7 134 153,88	6 754 895,72	6 174 502,62	-5,32%

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : LES GRANDES LIGNES

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA 2016	CA 2017	prév CA 2018	prév BP 2019	CA18/CA17
Capital dette Remb.anticipé	184 446,00	206 900,40	226 686,13	281 642,28	373 590,65	423 948,75	437 538,27	453 278,70	454 362,22	455 441,91	467 202,00	0,24%
Travaux/ Equipement/Acquis inond/dép.impr/EPFL/rep/Frim	1 513 256,00	1 345 131,16	1 852 192,17	976 919,83	3 844 323,84	1 416 126,22	698 130,23	439 708,88	351 396,52	480 454,84	320 367,96	36,73%
				<i>75 072,25</i>	<i>289 464,48</i>	<i>55 175,42</i>		<i>43 000,00</i>	<i>412 262,47</i>	<i>3 890,00</i>	<i>851 034,45</i>	<i>-99,06%</i>
Total Dépenses	1 697 702,00	1 552 031,56	2 078 878,30	1 333 634,36	4 507 378,97	1 895 250,39	1 135 668,50	2 427 712,29	1 218 021,21	939 786,75	1 638 604,41	-22,84%

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : LES GRANDES LIGNES

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA 2016	CA 2017	prév CA 2018	prév BP 2019	CA18/CA17
Concs exts+prêt CAF caution+ divers	103 448,00	246 125,60	202 444,53	435 967,99	383 853,38	425 562,11	399 116,60	87 094,00	91 719,00	40 465,00	147 857,36	-55,88%
FCTVA cessions	155 051,00	223 815,87	189 358,55	245 428,72	144 268,82	622 854,63	221 407,05	3 384,87	1 080,74	650,00	59 622,72	-39,86%
Emprunts réamgt empr,reports, divers	300 000,00	176 000,00	824 000,00	2 050 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	68 440,88	54 697,08	1 051 034,45	-20,08%
								<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
								<i>1 498 285,77</i>			<i>0,00</i>	
Total	558 499,00	645 941,47	1 215 803,08	2 731 396,71	2 028 122,20	1 048 416,74	620 523,65	1 671 239,05	161 240,62	95 812,08	1 258 514,53	-40,58%

EVOLUTION DE LA DETTE - Comptes Administratifs -																					
14/02/2019	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018									
Capital	448 735	229 699	184 446	206 900	226 686	281 642	373 591	423 949	437 538	453 279	454 362	455 442									
Remb.anticipé		714 000																			
Intérêts	205 857	231 423	163 076	78 469	121 067	152 265	214 683	210 589	166 689	131 141	122 972	110 358									
Annuité (capital + intérêts)	654 592	461 122	347 522	285 369	347 753	433 907	588 273	634 538	604 228	584 420	577 334	565 800									
Annuité (capital + intérêts) dont remb.anticipé	654 592	1 175 122	347 522	285 369	347 753	433 907	588 273	634 538	604 228	584 420	577 334	565 800									
Annuité par habitant	59	42	33	28	35	44	58	65	62	59	58	57									
11 038	<i>moyenne strate 118</i>																				
10 439	<table border="1"> <tr> <td>2016</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>emprunt Banque Postale :</td> <td>1 500 000</td> </tr> <tr> <td>remboursement Crédit Agricole et crédit mutuel:</td> <td>1 500 000</td> </tr> <tr> <td>gain sur une année budgétaire :</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>gain sur l'ensemble de l'encours et sur la durée :</td> <td>120 000</td> </tr> </table>											2016	5 000	emprunt Banque Postale :	1 500 000	remboursement Crédit Agricole et crédit mutuel:	1 500 000	gain sur une année budgétaire :	5 000	gain sur l'ensemble de l'encours et sur la durée :	120 000
2016												5 000									
emprunt Banque Postale :												1 500 000									
remboursement Crédit Agricole et crédit mutuel:												1 500 000									
gain sur une année budgétaire :												5 000									
gain sur l'ensemble de l'encours et sur la durée :												120 000									
10 213																					
10 038																					
9 948																					
10 070																					
9 836																					
9 785																					
9 880																					
9 892																					
9 949																					
10 005	#REF!																				
RRF	6 457 214	7 599 015	6 631 260	6 478 068	6 839 326	6 570 260	6 736 145	6 554 737	6 117 152	6 439 472	7 134 154	6 754 896									
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	10,14%	6,07%	5,24%	4,41%	5,08%	6,60%	8,73%	9,68%	9,88%	9,08%	8,09%	8,38%									
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	5 283 474	4 752 630	4 076 394	4 045 493	4 642 807	6 411 165	7 541 937	7 115 689	6 675 058	6 239 568	5 788 005	5 332 963									
Encours dette/habitant au 31/12		431	390	396	463	644	749	723	682	632	585	536									
					<i>moyenne de la strate</i>		964,00					#REF!									
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)		62,54%	61,47%	62,45%	67,88%	97,58%	111,96%	108,56%	109,12%	96,90%	81,13%	78,95%									
Capacité désendet. (Encours dette/EB)nbre années		7,70	6,60	7,81	5,92	11,51	12,46	9,96	13,70	8,35	5,39	6,00									

11 038 habitants de 2003 à 2008
10 439 habitants en 2009 : millésime 2006
10 213 habitants en 2010 : millésime 2007
10 038 habitants en 2011 : millésime 2008
9 948 habitants en 2012 : millésime 2009
10 070 habitants en 2013 : millésime 2010
9 836 habitants en 2014 : millésime 2011
9 785 habitants en 2015 : millésime 2012
9 880 habitants en 2016 : millésime 2013
9 892 habitants en 2017 : millésime 2014
9 949 habitants en 2018 : millésime 2015
10 005 habitants en 2019 : millésime 2016

EVOLUTION DES BASES, DES PRODUITS ET DES COMPENSATIONS DE FISCALITE

06/02/2019	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	prév 2019	variation
(€)	(€.)	(€.)	(€.)	€ dt THLV	% 18/17							
BASES	(+2,5 % LFI)	(+1,2 % LFI)	(+2 % LFI)	(+1,8 % LFI)	(+1,8 % LFI)	(+0,9 % LFI)	(+0,9 % LFI)	(+ 1 % LFI)	(+ 0,4 % LFI)	(+ 1,24 % LFI)	(+ 2,2 %)	
Taxe d'habitation	15 965 749	15 807 814	16 231 431	16 901 239	17 003 535	17 092 127	18 184 026	17 740 272	18 059 294	18 229 644	18 630 696	0,94
<i>prév bases logts vacants</i>				105 118	332 685	345 267	216 728	265 620	226 829	247 637	250 113	9,17
total bases TH	15 965 749	15 807 814	16 231 431	17 006 357	17 336 220	17 437 394	18 400 754	18 005 892	18 286 123	18 477 281	18 662 054	1,05
Foncier bâti	10 574 271	10 686 536	11 024 653	11 415 310	11 552 378	11 698 570	11 780 539	11 857 624	12 108 793	12 241 208	12 363 620	1,09
Foncier non bâti	14 598	14 556	18 803	18 928	16 835	17 946	14 429	13 430	15 915	14 247	14 389	-10,48
total bases fiscales ville	26 554 618	26 508 906	27 274 887	28 440 595	28 905 433	29 153 910	30 195 722	29 876 946	30 410 831	30 732 736	31 040 063	1,06
TAUX (%)												
Taxe d'habitation	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	0,00
Foncier bâti	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	0,00
Foncier non bâti	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	12,93	0,00
PRODUITS			THLV	8 714	27 580	28 623	17 967	22 020	18 804	20 529	20 734	9,17
Taxe d'habitation	1 323 560	1 310 468	1 345 586	1 401 113	1 409 593	1 416 937	1 507 456	1 470 669	1 497 115	1 511 237	1 544 485	0,94
Foncier bâti	888 239	897 669	926 071	958 886	970 400	982 680	989 565	996 040	1 017 184	1 028 833	1 038 544	1,15
Foncier non bâti	1 888	1 882	2 431	2 447	2 177	2 320	1 866	1 736	2 058	1 842	1 861	-10,48
dont Rôles supplémentaires												
TOTAL PRODUITS												
Voté des 3 taxes (pour mém)	2 210 931	2 243 418	2 271 192	2 358 904	2 427 496	2 424 324	2 467 697	2 490 465	2 535 161	2 562 442	2 605 624	1,08
Perçu 3 taxes (dont R Sup.)	2 219 091	2 218 733	2 278 093	2 376 384	2 409 749	2 430 560	2 516 853	2 490 465	2 535 161	2 562 442	2 605 624	1,08
Compensation Taxe Profession	19 496	17 729	16 415	13 723	11 482	9 038	5 971	5 064	5 895	0	0	-100,00
Compensation Taxe d'Habitat	239 470	254 472	249 797	248 278	250 728	259 812	280 096	218 994	320 501	329 253	329 253	2,73
Compensation Taxe Foncière P	35 170	36 181	34 879	36 122	33 929	26 343	16 976	15 141	15 141	5 862	5 862	-61,28
Dotation CUGN de compensati	311 947	311 947	311 947	311 947	311 947	311 947	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	0,00
Dotation CUGN à répartir (DSC	126 666	126 666	128 097	129 169	130 305	119 446	123 592	123 592	127 875	128 000	128 000	0,10
TOTAL PERCU	2 951 840	2 965 728	3 019 228	3 115 623	3 148 140	3 157 146	3 255 488	3 165 256	3 316 573	3 337 557	3 380 739	0,63
TOTAL Taxe Habitation	1 563 030	1 564 940	1 595 383	1 649 391	1 660 321	1 676 749	1 787 552	1 689 663	1 817 616	1 840 490	1 873 738	1,26
<i>produit taxe logts vacants</i>				8 714	27 580	28 623	17 967	22 020	18 804	20 529	20 734	9,17
TOTAL Foncier Bâti et Non Bâ	925 297	935 732	963 381	997 455	1 006 506	1 011 343	1 008 407	1 012 918	1 034 382	1 036 538	1 046 267	0,21
TOTAL T.P.U.	458 109	456 342	456 459	454 839	453 734	440 431	441 563	440 656	445 770	440 000	440 000	-1,29

04/02/2019	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 à faire	%	écart
millésime	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018/2008	2018/17
Population municipale	10 939	10 259	10 050	9 893	9 804	9 930	9 707	9 642	9 719	9 771	9 822	9 872	-10,21%	51
Population DGF (PT+ rés. Secondaires)	11 090	10 491	10 242	10 075	9 988	10 116	9 873	9 827	9 914	9 933	9 983	10 039	-9,98%	
Population ZUS	963	776	776	776	776	776	776	776	776	776	776	776	-19,42%	
population totale (INSEE)(PM+PCP)	11 038	10 439	10 213	10 038	9 948	10 070	9 836	9 785	9 880	9 892	9 949	10 005	-9,87%	57
écart population totale		-599	-226	-175	-90	122	-234	-51	95	12	57	56	-1 089	45
résidences secondaires	52	52	29	37	40	46	37	42	34	41	34	34	-34,62%	
population comptée à part		180	163	145	144	140	129	143	161	121	127	133	-53	6
superficie en ha	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185		pop 3à16a
Nbre logts sociaux	979	1 026	956	958	1 031	959	957	1 021	1 020	1 019	1 088	1 088	11,13%	en 2016:
écart		47	-70	2	73	-72	-2	64	-1	-1	69	0		1250
pourcentage logements sociaux	19,49%	20,74%	19,32%	20,03%	21,49%	19,48%	19,72%	20,93%	20,36%	20,29%	#DIV/0!	#DIV/0!	-5,61%	logts 2016
Nbre logements TH	5 023	4 946	4 949	4 783	4 797	4 922	4 853	4 878	5 009	5 023			4,71%	131
écart logts TH		-77	3	-166	14	125	-69	25	131	14			0,00%	
adresses habitation RIL au 1er janvier année référence		5 364	5 344	5 306	5 296	5 321	5 266		5 276	-	-	-	-100,00%	APL 2016
adresses habitation RIL au 1er juillet année référence		5 364	5 344	5 306	5 296	5 338	5 195	5 273	5 279	-	-	-	-1,70%	2244
nombre moyen de personnes/logt année référence		1,889	1,857	1,831	1,818	1,826	1,802	1,800	1,800	-	-	-	-4,71%	revenu moyen
population logement au 1er janvier année référence		10 131	9 922	9 717	9 628	9 715	9 488	9 419					-7,03%	15176
logts fonctions enceinte communauté année réf		2	2	2	2	37	37	37	37				1750,00%	moy:14431
population ménages 1er janv année référence		10 133	9 924	9 719	9 630	9 752	9 525	9 456	9 496	9 585	9 639	9 639	-6,68%	pot fin
population communautés 1er janv année référence		126	126	174	174	178	182	186	186	186	183	183	47,62%	7294689
DSUCS	390 195	397 999	402 775	408 817	0	0	0	0	0	0	0	0		eff fisc
DSUCS garantie de sortie					367 935	306 613	204 409	0	0				-100,00%	7167829
différence DSUCS		7 804	4 776	6 042	-40 882	-61 322	-102 204	-204 409	0	0	0	0	-390 195	
Dotation de Solidarité Rurale(DSR) fraction péréquation (villes de moins de 10 000 hbts)					83 072	0	91 827	96 469	100 483	108 308	116 282	116 282	20,96%	-281 887
différence DSR					83 072	-83 072	91 827	4 642	4 014	7 825	7 974	0	108 308	
DGF	1 650 236	1 588 102	1 554 573	1 512 319	1 502 967	1 495 632	1 410 925	1 268 983	1 120 547	1 039 254	1 023 725	1 023 725	-37,02%	-525 418
différence DGF		-62 134	-33 529	-42 254	-9 352	-7 335	-84 707	-141 942	-148 436	-81 293	-15 529	0	-610 982	perte 2013
dont perte habitants et écrêtement							-35 654	-25 423	-29 665	-21 908	-15 529	0	-259 919	à 2015
contribution commune redressé finces publiques							-49 053	-116 519	-118 771	-59 386	0	0		
DGF en €/Habitant	150	152	152	151	151	149	143	130	113	105	103	102	-44	pt fiscalité
Dotation Nationale de Péréquation	331 521	279 289	259 967	270 991	173 053	155 748	140 173	126 156	113 540	102 186	91 967	91 967	-69,18%	24 677
DNP garantie de sortie part maj.DNP					70 839	59 033	39 355	0	0	0	0	0	-116,03%	équivalence
différence DNP		-52 232	-19 322	11 024	-27 099	-29 111	-35 253	-53 372	-12 616	-11 354	-10 219	0	-229 335	perte fiscalité
total général dotations	2 371 952	2 265 390	2 217 315	2 192 127	2 197 866	2 017 026	1 886 689	1 491 608	1 334 570	1 249 748	1 231 974	1 231 974	-965 892	-21,3
Dotations en €/Habitant	339	217	217	218	221	200	192	152	135	126	124	123	-212	pt fiscalité
total différence d'une année sur l'autre		-106 562	-48 075	-25 188	5 739	-180 840	-130 337	-395 081	-157 038	-84 822	-17 774	0	-1 122 204	perte
total perte cumulée depuis 2008		-106 562	-48 075	-25 188	5 739	-180 840	-130 337	-395 081	-157 038	-84 822	-17 774	0	-1 122 204	la + importante
PERTE VILLE DEPUIS 2008													-1 122 204	des Cmnes du Gd Ncy

recettes réelles de fonctionnement hors rec exceptionnelles				6 370 464	6 564 558	6 352 143	6 379 919	6 117 152	5 934 646	6 309 154	6 240 030	0 % cumul 2015	-307 371	
% perte/RRF				-0,40%	0,09%	-2,85%	-2,04%	-6,46%	-2,65%	-1,34%	-0,28%	#DIV/0!	-13,99%	
perte dotation de 2009 à 2016 : -41 %													-3,50%	
per Hbts écrêt dep 2014 DGF					-90 742	dep.2014 CRFP (DGF)		-284 343	dep 2014 per DGF DSU DNP :				-682 456	-375 085
													-682 456	

per dep 2014	DGF	-375 085	dont CFP	-284 343
			dont hbts	-90 742
per dep 2014	toute dot	-682 456		
per dep 2013	toute dot	-863 296		